

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1333

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et M. Pajot

ARTICLE 65

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa envisage l'extinction de la diffusion par voie hertzienne terrestre de données horaires.

Or cette diffusion, dont la maîtrise est intégralement française, est encore utilisée dans de nombreux domaines notamment stratégique et même si elle pourrait être à terme remplacé techniquement par d'autre mode de diffusion, il convient préserver cette capacité qui a fait ses preuves et qui pourrait rester un mode dégradé en cas de problème sur des outils numériques dont la France n'a pas la pleine maîtrise.